# POUR UNE ÉCONOMIE **CITOYENNE**

## CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES PRÉSIDENTIEL ET LÉGISLATIFS 2017

www.udes.fr

UDES
UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#ESS2017

# SOMMAIRE


PRÉAMBULE 05

INVESTIR MASSIVEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE 06

FAIRE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE UN ATOUT 08

SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 11

DYNAMISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN SÉCURISANT LES EMPLOYEURS ET LES ACTIFS 14

RÉNOVER NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE ET DE SANTÉ PUBLIQUE 17

RÉFORMER LA FISCALITÉ ET OPTIMISER LA DÉPENSE PUBLIQUE 20

REFONDER LES PRATIQUES ET L'EFFICACITÉ DU DIALOGUE SOCIAL 22

FAIRE PROGRESSER L'EUROPE SOCIALE ET SOLIDAIRE 25

# PRÉAMBULE

## UN PATRONAT RESPONSABLE ET ENGAGÉ POUR UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ QUI CONJUGUE ÉQUITÉ, SOLIDARITÉ ET EFFICIENCE

Fort de plus de 10% de l'emploi en France, les entrepreneurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire participent significativement à la vitalité de l'économie et à la cohésion sociale dans les territoires.

Leurs modes d'entreprendre sont porteurs d'une autre façon de créer de la valeur économique en mettant les femmes et les hommes au cœur des projets.

Par les pratiques qu'ils promeuvent au sein de leurs organisations, par les services qu'ils rendent à la société à travers leurs activités, ces entrepreneurs incarnent un patronat responsable et engagé, exigeant et réaliste, aux prises avec les questions économiques, juridiques et sociales, dans une société en mouvement.

Cette responsabilité et cet engagement s'inscrivent dans une gouvernance de nature collective, indissociable des valeurs de l'économie sociale et solidaire : la solidarité, la non-lucrativité, le respect de l'humain, l'utilité sociale.

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire - qui regroupe 25 membres représentants 70 000 entreprises employant plus d'1 million de salariés - est un syndicat patronal multiprofessionnel national soucieux de faire progresser la place et la performance de l'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général et d'un modèle de société qui sache conjuguer équité, solidarité et efficience. Les propositions qu'elle défend et les orientations qu'elle soutient ne sont ni opportunistes, ni court-termistes, ni catégorielles.

L'action de l'UDES est guidée par 4 principes :

- **Équité et réciprocité** : l'UDES et ses adhérents veillent dans les propositions et orientations qu'ils soutiennent à la réciprocité et à l'équilibre entre les diverses parties prenantes, afin de prendre en compte leurs préoccupations légitimes. Cette réciprocité est indissociable d'une exigence fondamentale d'équité : principe qui irrigue toutes les prises de positions de l'UDES, aussi bien dans le champ social que dans le champ économique.
- **Responsabilité et gouvernance** : l'UDES valorise le collectif dans la gouvernance, par la mise en place d'instances collégiales et participatives et l'importance accordée au dialogue social. Cette responsabilité collective est aussi au service de l'individu, afin de tenir compte et de respecter au mieux les contraintes, aspirations et parcours de vie professionnelle de chacun.
- **Utilité et expérimentation sociale** : l'UDES contribue au développement des activités ancrées dans les territoires, au plus près des besoins et des attentes, afin d'en optimiser l'utilité sociale et de soutenir l'emploi. Elle imagine et expérimente de nouvelles réponses aux défis de l'emploi de demain à travers des pratiques innovantes qui prennent en compte la relation à l'emploi et la qualité de l'emploi.
- **Développement durable** : la détermination de l'UDES à répondre présent sur tous les territoires, à assurer à tous, où qu'ils soient, un accès aux services et à l'emploi, s'inscrit dans cette démarche de développement durable. Aller là où d'autres acteurs ne vont pas, développer des métiers permettant d'accompagner les citoyens dans leurs parcours de vie, contribue à garantir la cohésion sociale à l'échelle du pays.

Par-delà les clivages et les postures, ces principes donnent du sens. Ils expriment à la fois des lignes directrices et des convictions.

C'est donc en tant qu'organisation patronale multiprofessionnelle et qu'acteur du dialogue social national et territorial, et mue par ces principes directeurs, que l'UDES entend prendre part aux débats d'idées dans le cadre des prochaines élections présidentielles.

L'Union formule ici des propositions concrètes afin d'alimenter les réflexions et programmes des candidats sur des thèmes centraux tels que la jeunesse, la nouvelle économie, la protection sociale, l'emploi, la dépense publique ou encore le dialogue social.

Ces propositions économiques et sociales entendent soutenir les entreprises, la créativité, l'imagination et donc l'emploi et la qualité des emplois.

# INVESTIR MASSIVEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

En 2015, 13,2 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans (14,8%) n'étaient ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation en Europe. Chaque année, en France, 110 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Le taux de chômage des 15-24 ans était de 24 % fin 2015. Les jeunes sont une richesse sur laquelle notre pays doit investir. De très nombreux dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes existent déjà, il est cependant impératif de les dynamiser, les rendre lisibles, les rationaliser et les optimiser par un pilotage stratégique avec une vision transversale des problématiques (logement, santé, emploi, formation...). L'UDES – historiquement présente sur le champ de l'éducation et de l'accompagnement socioprofessionnel – entend pleinement contribuer à cet effort indispensable pour l'insertion professionnelle des jeunes.

# LES PROPOSITIONS

**1**

**Préparer une loi-cadre, en concertation avec les organisations représentant les jeunes, instaurant une politique jeunesse ambitieuse et systémique pour :**

- Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active.
- Favoriser leur accès à la citoyenneté et leur promotion sociale.
- Prendre en compte les conséquences de tout projet de loi sur les générations futures.

**2**

**Lutter contre les inégalités sociales et territoriales à l'école et à l'université.**

- Amplifier les réformes entamées en matière d'éducation et d'allocation des moyens aux établissements : revaloriser les carrières et stabiliser les équipes pédagogiques en zones prioritaires, développer et étendre au secondaire l'aide aux élèves en difficulté…
- Prévenir plus rapidement le décrochage scolaire grâce à des dispositifs qui ont fait leurs preuves (écoles de la deuxième chance, EPIDE, alternance, accompagnement à la scolarité ...).

**3**

**Resserrer le lien école-entreprises.**

- Favoriser au sein des établissements scolaires la connaissance mutuelle et l'appropriation par les équipes pédagogiques et les jeunes des codes de l'entreprise notamment celles de l'économie sociale et solidaire.
- Encourager les sessions « découverte entreprise » et favoriser l'esprit d'entreprendre sous forme associative, coopérative et mutualiste comme par exemple les junior associations.

**4**

**Développer les fondements de l'éducation populaire au sein de l'école.**

- Individualiser davantage les parcours des élèves, en intégrant des pédagogies alternatives (mode projet, coopération, travaux personnels, sport, culture…) et valoriser les compétences que détient nécessairement chaque élève, via un domaine d'excellence.

**5**

**Améliorer la culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes.**

- Orienter davantage la sensibilisation et l'implication des acteurs d'appui-conseil vers ces publics.
- Réserver une partie des fonds gérés par BPI France au financement de projets de création d'entreprise par des jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans en valorisant les initiatives de l'économie sociale et solidaire.

**6**

**Poursuivre la garantie jeunes** (accès à l'emploi, formation, logement, mobilité, santé…).

- Simplifier le suivi administratif et renforcer l'accompagnement et les moyens dévolus aux missions locales.

**7**

**Lancer un programme pluriannuel pour le logement des jeunes, préalable indispensable pour créer les conditions de l'autonomie.**

- Adapter les solutions d'hébergement et les aides au logement aux modes de résidence actuels (colocation, résidence intergénérationnelle, logement transitoire ou adapté aux alternants …).

**8**

**Mieux valoriser l'engagement des jeunes.**

- Promouvoir et reconnaitre des dispositifs comme le service civique, la réserve citoyenne et toute forme d'engagement.

# FAIRE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE UN ATOUT

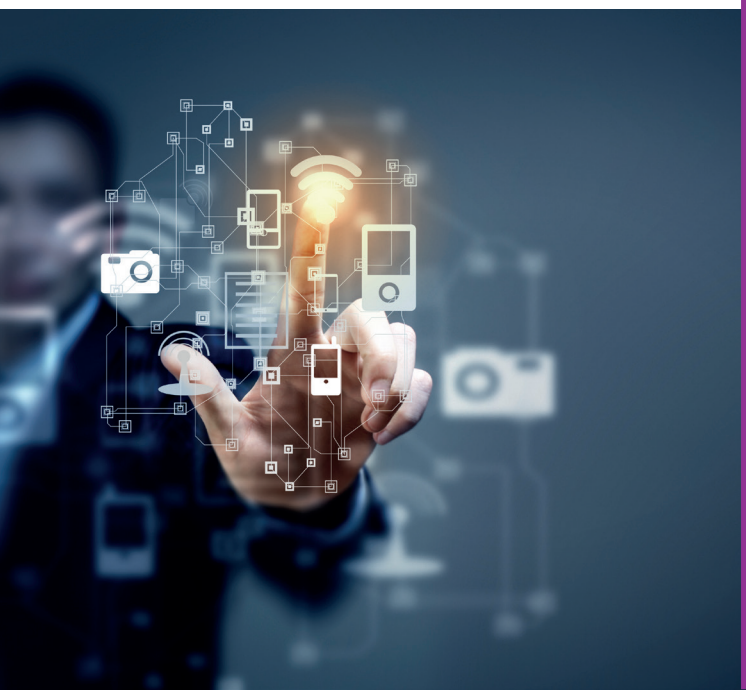

La Nouvelle Économie désigne la croissance que connaît l'économie depuis l'émergence et l'utilisation des nouvelles technologies qui impactent tous les secteurs. D'autres modèles en émergence bouleversent l'ensemble des activités économiques, notamment dans le secteur des services. Économie numérique, silver économie, économie circulaire sont au cœur du positionnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui sont, dans maints domaines, des précurseurs en matière d'économie collaborative. Le développement durable, le recyclage, le ré-emploi, la lutte contre le gaspillage et la promotion des économies d'énergies sont depuis longtemps promus par des entreprises de l'économie sociale et solidaire. La silver économie est au cœur des métiers de la santé, de l'action sociale, de la culture et de l'aide à domicile qui seront parmi les plus recherchés d'ici 2022. L'UDES est porteuse d'une économie du partage désintéressée favorisant le développement de modèles de gouvernance participatifs et dont l'objectif premier ne doit pas être de rechercher le profit. Elle se fait fort de promouvoir ces modèles auprès des décideurs publics.

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

9 **Favoriser l'implication des citoyens dans la gouvernance des projets liés à la transition énergétique.**

- Créer un lieu ressource national, allant de pair avec le développement d'un réseau d'accompagnement de proximité pour les porteurs de projets et collectivités territoriales.
- Mettre en place un portail numérique de l'innovation sociale au service de la transition énergétique.
- Valoriser les modèles coopératifs et associatifs en adéquation avec la transition écologique (Scop, Scic et associations).

10 **Mettre en place une fiscalité incitative pour les entreprises en matière écologique.**

- Introduire une TVA réduite pour les produits issus de l'économie circulaire, identifiés par un label national (type IGP).

## ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SILVER ÉCONOMIE

11 **Favoriser et soutenir l'autonomie des personnes fragiles ou âgées au domicile ou en EHPAD** (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) **grâce à la domotique, la robotique, les TIC et l'adaptation du matériel.**

12 **Soutenir et favoriser les structures de gestion du grand âge et de la santé qui associent les usagers, les familles et les proches à leur gouvernance et agissent dans le sens de l'intérêt collectif.**

- (mutuelles, associations, établissements médico-sociaux).

13 **Créer un comité d'éthique national Silver économie.**

- Référencer et labelliser les offres, définir les bonnes pratiques pour la diffusion d'aides (domotique, matériel technique) facilitant l'avancée en âge des personnes en perte d'autonomie, selon des critères d'effectivité objectifs.

## DÉVELOPPER AUTREMENT LE NUMÉRIQUE ET SES USAGES

14 **Promouvoir une économie collaborative socialement responsable.**

- Instaurer un cadre adapté et une gouvernance partagée permettant une véritable répartition des richesses, rempart aux seules logiques de profitabilité développées par d'autres modèles de services.
- Favoriser l'émergence de nouvelles pousses d'une économie collaborative et coopérative en développant des moyens importants dans le cadre de la BPI, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

15 **Réguler l'activité des plateformes numériques pour en faire des acteurs économiques au service de la société.**

- Garantir l'assujettissement social et fiscal des plateformes en réfléchissant notamment à la taxation de l'utilisation, par les plateformes, des valeurs produites par les utilisateurs.
- Imposer la coopération entre plateformes et administrations fiscales, de manière notamment à ce que celles-ci transmettent les données relatives à l'activité de leurs utilisateurs, pour imposition s'il y a lieu, en fonction de seuils à définir.
- Accélérer les procédures de sanction pour abus de position dominante.
- Travailler, au niveau international, à la convergence des pratiques des pays en matière de fiscalité et de réglementation applicables au numérique, en introduisant la notion de « paradis fiscal numérique ».

**16**

**Réformer la propriété et la gestion dans le temps des données personnelles collectées grâce au numérique.**

- Assurer leur valorisation au service du collectif, grâce à de grands projets de recherche publique, dont l'État sera garant.

**17**

**Améliorer la protection sociale des travailleurs du numérique, *via* des coopératives de travail associé.**

- Sécuriser les parcours des travailleurs du numérique en leur permettant d'alterner des périodes de travail sous différents régimes.
- Assurer leurs droits sociaux en matière de protection santé et retraite.
- Rompre l'isolement et la dépendance des travailleurs isolés du numérique, en mutualisant des projets et des moyens.
- Assurer l'ancrage territorial des entreprises, activités et emplois ainsi créés.

**18**

**Encourager les démarches prospectives sur les besoins en compétences à venir, en misant sur le numérique, la transition environnementale et les métiers de demain.**

- Orienter les financements en matière de formation en conséquence.
- Anticiper les impacts sur l'emploi du développement de l'économie numérique.

# SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La loi du 31 juillet 2014 a permis la mise en place d'un certain nombre d'outils au service du développement de l'économie sociale et solidaire, qui représente aujourd'hui 10 % de l'emploi et des activités globalement en croissance. C'est la première fois qu'un dispositif législatif ambitieux et avec une telle ampleur est institué en France au profit du développement du secteur. Les avancées sont importantes. Elles doivent être poursuivies dans le temps en s'appuyant sur les nouveaux outils de financement (participatif, fonds dédiés, financement de l'innovation sociale) et sur la mise en œuvre d'une politique ambitieuse dans les cinq années qui viennent, en relais des besoins des acteurs.

**19**

**Développer la place de l'économie sociale et solidaire dans le dialogue civil et le dialogue social.**

- Assurer une visibilité institutionnelle forte du secteur dans la gouvernance des politiques publiques (secrétariat d'État rattaché au ministère de l'économie et des finances assorti d'une délégation interministérielle).
- Associer le secteur à toute réforme économique, sociale et culturelle.
- Développer la présence de l'UDES dans les instances de concertation nationales et territoriales notamment dans celles de la protection sociale.

**20**

**Soutenir les activités qui créent du lien social et de l'emploi non délocalisable.**

- Mettre en place des politiques publiques fiscales adaptées et des financements à la hauteur des enjeux.
- Rénover les cadres d'actions des associations avec l'État dans le cadre d'une délégation de service public élargie.
- Reconnaitre et valoriser les métiers et activités de l'économie sociale et solidaire notamment dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale.
- Développer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en poursuivant les appels à projet dans le cadre de la BPI.
- Favoriser le financement de l'innovation sociale à travers un crédit d'impôt recherche (CIR) dédié à la recherche et développement (R&D) associative.

**21**

**Diversifier et promouvoir les sources d'investissement des TPE/PME de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans une logique pluriannuelle.**

- Le livret d'épargne citoyenne pour le financement d'entreprises innovantes et responsables ; NovESS, le fonds ESS de la Caisse des dépôts et consignations ; le financement participatif ou encore le développement à grande échelle des financements par les titres associatifs.

**22**

**Valoriser la richesse immatérielle des associations pour créer l'effet levier leur permettant de lever des capitaux.**

- Mettre au point un référentiel de mesure de la valeur extra-financière et financière (bénévolat, marque, savoir-faire, innovation sociale,…).

**23**

**Mesurer et rendre compte de l'impact social des entreprises de l'économie sociale et solidaire.**

- Valoriser, selon des critères partagés et communs, l'impact social des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour un choix objectivé des financeurs dans l'attribution des dotations.

**24**

**Développer une commande publique socialement responsable.**

- Systématiser les clauses à caractère social et territorial en leur accordant un poids plus important pour l'attribution de marchés.

**25**

**Soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat participatif ou social.**

- Favoriser les transmissions d'entreprises saines en Scop pour renforcer et développer le tissu industriel français.
- Soutenir les modèles entrepreneuriaux innovants comme les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), les incubateurs, couveuses ou accélérateurs comme leviers de développement d'entreprises innovantes et start-ups du numérique.

**26**

**Développer les Groupements d'employeurs.**

- Octroyer des avantages fiscaux aux employeurs qui y recourent et consolider leur assise financière (provision pour risques) pour lutter contre la parcellisation des emplois et apporter un soutien opérationnel aux employeurs de très petites entreprises (TPE).

**27**

**Reconnaitre le bénévolat.**

- Dédier des financements publics nécessaires à la formation des bénévoles dans et au-delà du compte d'engagement citoyen (CEC).
- S'inspirer d'initiatives européennes valorisant le bénévolat : avantages culturels voire incitations fiscales.

# DYNAMISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN SÉCURISANT LES EMPLOYEURS ET LES ACTIFS

En dépit des dépenses publiques engagées en faveur de l'emploi depuis trente ans, la France reste marquée par un taux de chômage élevé (10,2% en mai 2016) et ne parvient qu'imparfaitement à soutenir les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail. Les différentes mesures de soutien à l'emploi mises en place depuis trois ans (pacte de responsabilité, aides à l'embauche pour les TPE/PME, CICE) conduisent à une reprise timide de l'activité économique qui a encore du mal à se traduire en trajectoire de baisse continue du chômage. Si la France va dans le bon sens, elle manque aujourd'hui d'une véritable réforme du marché du travail. La diversification accrue des formes d'emploi, la polarisation du marché du travail, entre salariés en CDI et précaires - près de 90% des nouvelles embauches se font en CDD - et des parcours moins linéaires rendent nécessaire une réflexion sur la sécurisation des parcours de l'actif. Dans ce cadre, l'UDES entend être un acteur impliqué dans la promotion sociale et professionnelle tout en favorisant la simplification des relations contractuelles de travail.

## SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

**28** **Créer un statut de l'actif ayant vocation à sécuriser les parcours professionnels dans leur diversité tout au long de la vie.**

- Pour garantir des droits sociaux de base et leur transférabilité à tous les travailleurs :
  - mettre en place un tronc commun, s'appuyant largement sur le compte personnel d'activité (CPA),
  - aménager des spécificités propres à chaque régime (salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant du numérique, salarié-entrepreneur, professionnel libéral, auto-entrepreneur…).

**29** **Instaurer pour tous les salariés un contrat de travail unifié.**

- Pour l'employeur, plus de souplesse dans la gestion du contrat, moins de risques contentieux et des avantages fiscaux en contrepartie de la qualification de ses salariés,
- Pour le salarié, moins de précarité du fait de l'harmonisation du contrat de travail, une indemnisation améliorée en cas de rupture et des aides à la réinsertion renforcées.
- Financement par un fonds de sécurisation des parcours abondé par l'employeur.
- Réalisation d'une étude d'impact en collaboration avec France Stratégie.

## INVESTIR DANS LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

**30** **Instaurer une prime à la reconversion pour toute personne engageant une démarche de formation menée à son terme et permettant le changement de métier.**

- Pourvoir ainsi aux besoins de l'économie sur des secteurs et métiers porteurs.

**31** **Simplifier les dispositifs d'alternance.**

- Rapprocher les contrats de professionnalisation et d'apprentissage de manière à en faciliter la lecture pour les employeurs et pour les salariés alternants.
- Préserver des prises en charge différenciées selon les profils et objectifs visés tout en maintenant une forme de distinction entre formation initiale et continue.

**32** **Amplifier la promotion et le recours au Compte personnel de formation (CPF).**

- Assurer l'information et le renforcement de l'accompagnement des actifs à travers notamment le conseil en évolution professionnelle (CEP).
- Orienter plus systématiquement les financements vers les personnes les plus éloignées de l'emploi et au profit des secteurs d'avenir et des métiers en tension.
- Rendre effective la dotation du CPF d'un crédit d'heures significatif pour les jeunes sortant du système scolaire sans qualification.

**33** **Créer un « Crédit impôt formation » accessible à toute TPE (y compris sous statut associatif).**

- Valoriser la formation professionnelle comme étant un investissement pour l'entreprise.

## CONSACRER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'INSERTION PERFORMANTES

**34** **Rénover la formule du contrat aidé.**

- Instaurer une programmation pluriannuelle des enveloppes consacrées au dispositif.
- Assurer un haut niveau de prise en charge et une ambition en termes de formation et d'accompagnement du titulaire du contrat.
- Engager une réflexion sur les contours (ciblage, durée, niveau de financement) des contrats aidés en lien avec l'évolution des modèles socio-économiques des associations.

**35**

**Lutter contre les phénomènes d'exclusion du marché du travail par l'accroissement des moyens dévolus à l'insertion par l'activité économique (IAE).**

- S'inspirer largement des méthodes de l'IAE qui permet de fournir à des publics très éloignés de l'emploi un accompagnement, une formation et surtout un revenu d'activité plutôt qu'une allocation chômage, générant un écosystème positif au niveau local et sur les finances publiques.

**36**

**Améliorer l'inclusion dans l'emploi en levant les freins périphériques.**

- Proposer des modes de garde d'enfants adaptés en s'appuyant sur l'offre de services diversifiée des secteurs associatif et mutualiste en la matière (horaires décalés, faible volume horaire, accueil d'urgence …).
- Favoriser, au sein du parc HLM, le développement d'une part significative de baux à durée déterminée réservés aux jeunes actifs précaires, pour favoriser la mobilité et l'insertion professionnelle.
- Adapter les aides à la mobilité et l'obtention du permis de conduire (formules courtes et intensives nécessaires pour des publics en insertion).

# RÉNOVER NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE ET DE SANTÉ PUBLIQUE

La protection sociale est en France un sujet d'intérêt majeur qui touche au pacte social et à la capacité de l'État d'organiser la solidarité de façon contributive et distributive. Des changements démographiques sont à l'œuvre et impactent les besoins en matière de protection sociale et de son financement (vieillissement de la population mais natalité dynamique). La trajectoire incertaine des régimes de retraite, des tensions sur le financement de l'Assurance chômage, le déficit structurel de la Sécurité sociale, les évolutions des besoins de santé sont des éléments qui sont susceptibles d'impacter durablement les comptes sociaux notamment tant que le chômage reste à un niveau élevé. La question du financement de la protection sociale reste d'actualité et doit prendre en considération les réflexions sur la mise en place d'un revenu minimum universel. Plus largement se pose la question de l'efficacité des *minima* sociaux dans la lutte contre la pauvreté.

## RÉNOVER LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

**37**

### Investir dans les politiques de prévention.

- Développer des actions d'éducation et de prévention pour lutter contre l'apparition de certaines pathologies.
- Promouvoir et rendre lisible une offre de prévention en santé adaptée aux jeunes.
- S'appuyer plus largement sur des services d'accompagnement pluridisciplinaires (professions paramédicales, préventeurs), créateurs d'emplois non délocalisables.
- Améliorer la prise en charge des médecines alternatives et complémentaires ayant fait leurs preuves.

**38**

### Renforcer les moyens de la recherche médicale.

- Développer la recherche médicale, aussi bien fondamentale que clinique, pour faire face aux risques sanitaires majeurs du XXIe siècle.
- Favoriser l'hybridation des financements avec une programmation stratégique et un pilotage par l'État.

**39**

### Lutter contre les déserts médicaux.

- Faire émerger une stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux (mutuelles, Scic, services d'aide et de soins à domicile, établissements médico-sociaux, collectivités, médecine de ville…).
- Favoriser l'installation de jeunes médecins en milieu rural et dans les quartiers prioritaires ou encore la multiplication des maisons et centres de santé.
- Tirer parti des moyens modernes, comme la e-santé et la télémédecine, pour le désenclavement de territoires ruraux, réduisant ainsi les inégalités d'accès aux soins et répondant aux contraintes économiques.

**40**

### Créer un statut de travailleur ayant une maladie chronique.

- Permettre à ces travailleurs de combiner un emploi adapté avec des aides publiques à l'entreprise et une prise en charge médicale. Adapté aux spécificités de ces malades, le statut serait bénéfique à la fois pour le travailleur, grâce au maintien dans l'emploi, et pour les comptes de l'Assurance maladie, moins sollicitée.
- Prévoir des conditions de mise en œuvre protectrices pour les salariés concernés.

**41**

### Favoriser le vieillissement actif.

- Promouvoir et améliorer les modalités d'activité adaptées à l'avancée en âge (travail à temps partiel, retraite progressive, etc.).
- Développer la participation à la vie publique et à la société des personnes âgées notamment les plus isolées (résidence intergénérationnelle, habitat participatif, bénévolat, parrainage et aides professionnelles ...).
- Favoriser la prévention pour permettre le bien vieillir et le maintien à domicile le plus tardivement possible.

## PENSER LA PROTECTION SOCIALE TOUT AU LONG DE LA VIE ET RÉFORMER SON FINANCEMENT

**42**

**Engager une réforme des *minima* sociaux pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité et ainsi lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion.**

- Simplifier l'accès aux aides sociales, accroître la cohérence entre les différentes modalités de recours et décisions d'attribution, améliorer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires et lutter efficacement contre la fraude.
- Pérenniser l'engagement de l'État, en recentralisant le revenu de solidarité active (RSA). À terme, imposer la rationalisation du nombre de *minima*.

**43**

**Initier une réflexion concernant les contours d'un revenu de base, gage d'une refondation du contrat social.**

- Privilégier un revenu de niveau modeste, en lieu et place du RSA, inconditionnel et complété, le cas échéant, par des prestations sociales en fonction du profil de l'individu (dépendance, logement, famille ...).
- Objectifs :
  - Rendre visible la participation de l'État à l'inclusion du citoyen dans la société.
  - Lutter plus efficacement contre la pauvreté.
  - Générer des économies en rationalisant la gestion des *minima* sociaux.
- Modalités :
  - Assurer son financement par l'impôt (assujettissement spécifique et généralisation de l'imposition sur le revenu).
  - Faire signer une Charte des droits et devoirs de la société et du citoyen en contrepartie du versement.
  - Accompagner les bénéficiaires en situation de précarité.

**44**

**Réformer le financement de la protection sociale.**

- Faire évoluer et rééquilibrer les différentes ressources voire créer de nouvelles recettes :
  - contribution accrue des secteurs d'activité fortement robotisés ou fabriquant des produits à faible *ratio* de cotisations sociales,
  - fiscalité verte,
  - progressivité de la CSG (contribution sociale généralisée),
  - mise à contribution des plateformes numériques…

# RÉFORMER LA FISCALITÉ ET OPTIMISER LA DÉPENSE PUBLIQUE

La France évolue dans un environnement marqué par une croissance atone, des politiques d'austérité touchant un grand nombre de pays européens et une compétition fiscale internationale. La dette publique avoisine aujourd'hui les 94 % du PIB et le déficit public les 3,7 %. Dans le même temps, le taux de prélèvement obligatoire est élevé, à 45 % du PIB. Les prochaines années vont continuer d'être marquées par l'impératif de compétitivité mais également de soutenabilité de notre modèle social.

La fiscalité française, les contraintes administratives et les lourdeurs légales et réglementaires apparaissent souvent comme des obstacles au dynamisme de notre pays, à l'esprit d'entreprendre et au retour de la croissance. L'UDES propose une fiscalité efficace, cohérente et juste, ainsi que des dépenses publiques orientées vers des objectifs durables.

**45**

**Réformer la fiscalité pour les entreprises.**

- Transformer le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) et l'ensemble des aides à l'embauche en dispositif de baisse des charges applicable dès 2018 à toutes les entreprises, y compris associatives, quels que soient leurs statuts fiscaux.
- Rapprocher le taux d'impôt sur les sociétés de la moyenne européenne.
- Réformer la structure de la taxe sur les salaires, notamment par une diminution des taux, de manière à ce qu'elle impacte moins les bas salaires au sein des entreprises qui y sont assujetties. Elles bénéficieront ainsi d'une marge de manœuvre supplémentaire pour créer des emplois dans des secteurs en forte demande.

**46**

**Favoriser une meilleure allocation et gestion de la dépense publique plutôt qu'une diminution des dépenses.**

- Sanctuariser les dépenses liées aux politiques sociales, dans les domaines de la petite enfance, de la santé, de la prise en charge de la dépendance, du handicap ou encore de l'éducation. Ces dépenses ont une utilité sociale, au service de la cohésion sociale et génèrent de l'emploi non délocalisable.
- Faire porter des efforts sur d'autres postes, dans une logique d'efficience : simplification, numérisation ou encore rationalisation (des agences de l'État, des fonctions support…).

**47**

**Utiliser la dépense publique pour financer l'investissement.**

- Les domaines comme la robotique, les nanotechnologies, l'intelligence artificielle, la santé … doivent faire partie des axes prioritaires.

**48**

**Mettre en place des guichets fiscaux accessibles (voire dématérialisés).**

- Ciblés notamment vers les TPE/PME pour garantir l'accès au droit et la bonne compréhension et application des règles fiscales.

# REFONDER LES PRATIQUES ET L'EFFICACITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Depuis la loi Larcher de 2007, toute grande réforme sociale est précédée par un appel à la concertation des partenaires sociaux. 2012 a été marquée par la première élection des représentants des salariés dans les très petites entreprises, suivie, en 2013, par des arrêtés de représentativité des organisations syndicales de salariés. La loi du 5 mars 2014 a déterminé les principes de la représentativité patronale et fait émerger un niveau multiprofessionnel, donnant ainsi une légitimité renforcée aux employeurs de l'économie sociale et solidaire. De nouveaux modes de financement des partenaires sociaux ont été établis.

Malgré cela, le taux de syndicalisation des Français reste faible, et la prudence s'exprime vis-à-vis des acteurs du dialogue social. Les dernières négociations au niveau national et interprofessionnel ont été marquées par des échecs successifs. Le contexte social très tendu provoqué par la « loi Travail » du 8 août 2016 est symptomatique d'un mal français à l'endroit de l'articulation entre l'État et les corps intermédiaires. Au sein de l'entreprise et des territoires, les attentes des employeurs et des salariés sont fortes, rendant nécessaire une évolution des modalités du dialogue social. L'UDES entend apporter sa pierre à la réflexion pour une démocratie sociale renouvelée.

**49**

**Encourager l'innovation en matière de dialogue social dans les entreprises et les territoires.**

- Faire évoluer les modalités d'association des salariés au dialogue social, notamment dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel (consultations mixtes, utilisation des outils numériques tels que sondages en ligne et forums virtuels, baromètres sociaux…).
- Développer, sur une base volontaire, la mise en place d'instances de consultation souples sur la santé et la qualité de vie au travail, dans les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation d'instaurer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- Mettre en place une plateforme « ressources », gérée par l'État en lien avec les partenaires sociaux, à destination des TPE/PME, en soutien au dialogue social : conseils méthodologiques en matière de négociation, bonnes pratiques ...
- Appuyer les expérimentations-projets, en matière de parcours professionnels et de qualité de vie au travail, à l'échelle des bassins d'emploi et dans le respect des compromis sociaux négociés au niveau national.

**50**

**Favoriser l'émergence de branches professionnelles solides et à forte identité.**

- Soutenir les processus de rapprochement volontaire de champs conventionnels, sur la base de proximités métiers, spécificités identitaires et organisationnelles.
- Raisonner, non pas uniquement sur la base d'une approche quantitative, mais privilégier l'analyse qualitative (dynamisme de négociation, innovation sociale, reconnaissance…) avant toute décision administrative de rationalisation.

**51**

**Permettre la représentation de toutes les composantes de l'économie, *via* leur représentation employeur, au sein des instances de concertation et de dialogue social nationales.**

- Garantir ainsi la pluralité des approches entrepreneuriales et en matière de relations sociales.
- Intégrer les représentants de tous les secteurs d'activité (multiprofessionnels et interprofessionnels) à la délégation patronale en charge de la négociation des accords collectifs nationaux.
- Compenser plus fortement l'implication de toutes les organisations d'employeurs et de salariés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

**52**

**Créer au sein du Haut Conseil du Dialogue Social un organe de gouvernance et de pilotage strictement paritaire du dialogue social.**

- Celui-ci sera chargé de :
  - Établir l'agenda social et suivre l'avancée des négociations.
  - Garantir la bonne interprétation des textes négociés dans le cadre de leur transposition lors du processus parlementaire.
  - Constituer un lieu de débat et de développement d'une vision prospective des évolutions des relations de travail.
  - Mettre en place un observatoire du paritarisme visant à améliorer la connaissance des mécanismes et pratiques de gestion, essaimer les bonnes pratiques, les valoriser et améliorer l'image du paritarisme.

**53**

**Renforcer le rôle du Conseil économique, social et environnemental (CESE).**

- Développer sa mission en amont des projets de loi pour instruire techniquement des sujets spécifiques et constituer ainsi une aide à la décision politique.
- Intégrer à ses missions un rôle de garant des intérêts de la Nation sur le long terme vis-à-vis des générations futures.

**54**

**Donner plus de poids aux partenaires sociaux dans la négociation de compromis sociaux en amont du travail législatif**.

- Constituer une mission d'appui de l'État, en soutien des partenaires sociaux, pour rénover les méthodes de négociation.

# FAIRE PROGRESSER L'EUROPE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Plusieurs décennies après la mise en place du marché commun et d'une monnaie unique, l'Union européenne va mal. La crise de 2008 a déclenché des phénomènes de déflation sociale interne, avec une baisse des protections sociales, des salaires et de la fiscalité, mettant à mal une politique de convergence économique et sociale.

La question sociale semble aujourd'hui encore le parent pauvre d'une Union fragmentée, malgré une volonté politique affichée : le « triple A social » réclamé par la Commission européenne en 2014 met la performance et la cohésion sociales au cœur d'une « convergence vers le haut » pour les États membres. Mais la difficulté à obtenir un consensus au sein d'une Europe élargie et l'affaiblissement des mécanismes de dialogue interrogent les partenaires sociaux sur leur capacité à relancer l'Europe sociale.

Dans cette optique, l'économie sociale et solidaire, véritable pont entre réalité économique et engagement social, doit être renforcée. L'Union européenne doit ainsi doter l'ESS des outils nécessaires pour lui permettre de changer d'échelle et de contribuer au développement d'une Europe toujours fragile.

Plus largement, une impulsion forte doit être donnée au dialogue social, conciliant à la fois autonomie des parties prenantes et efficacité, et ainsi transformer la crise économique en opportunité politique.

## ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE DE L'ESS EN EUROPE

**55** **Intégrer dans le plan d'action 2017 de la Commission Européenne un volet spécifique à l'entreprenariat social. Ce plan doit viser à :**

- Améliorer la visibilité des entreprises sociales, notamment au sein des politiques publiques nationales et européennes.
- Clarifier leur environnement juridique.
- Faciliter leur accès au financement.

**56** **Améliorer l'accès au financement des entreprises sociales.**

- Diversifier les formes de financement accessibles aux entreprises sociales (fonds de capital-risque, le microcrédit, crowdfunding ...).
- Instaurer un « bonus à l'évaluation » dans le cadre des appels d'offres du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI). Ainsi, inciter financièrement les structures de l'économie sociale et solidaire à développer une culture d'évaluation de leur impact social et sociétal.

## RENFORCER L'EFFICACITÉ DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN

**57** **Intégrer davantage les partenaires sociaux dans la gouvernance européenne, aux côtés de la Commission et du Parlement européen.**

- Établir conjointement un diagnostic macroéconomique et un agenda de réformes partagé par les institutions et les partenaires sociaux.
- Saisir les partenaires sociaux en amont de toute disposition législative ou normative en lien avec le dialogue social, l'emploi ou la formation professionnelle.
- Mieux intégrer la dimension transversale du dialogue social, pour en faire un outil au service de la compétitivité et de la qualité de vie au travail.

**58** **Renforcer l'application au niveau national des accords paritaires européens.**

- Systématiser l'évaluation de l'application des accords européens au niveau national.
- Offrir la possibilité à la Commission, en cas de non-application par un État membre, d'étendre par voie de Directive l'accord concerné.

## LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL

**59** **Étendre la portabilité des droits sociaux des travailleurs européens (formation notamment) de manière à améliorer leur mobilité.**

**60** **Développer la coordination des inspections du travail des États membres.**

- Lutter contre certaines pratiques abusives touchant les travailleurs détachés et pénalisant les économies nationales.

UDES
UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
7, rue Biscornet • 75012 PARIS • Tél. : 01 43 41 71 72 • Fax : 01 43 41 72 22 • udes@udes.fr • www.udes.fr

LABEL DIVERSITÉ
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org